

ACCUEIL | LE MINISTÈRE | NOUVELLES | VIDÉOS ET PHOTOS | POUR NOUS JOINDRE

Où suis-je : Accueil > Relations de travail > Publications > Faits saillants des négociations collectives en Ontario - Mars 2017

- Ministère du Travail >
- Normes d'emploi
- Santé et sécurité

[Imprimer cette page](#)

Faits saillants des négociations collectives en Ontario - Mars 2017

Diffusion : Août 2017
Dernière mise à jour : août 2017

Aperçu du premier trimestre

Durant le premier trimestre de 2017, L'augmentation annuelle moyenne du salaire de base (AAM) était de 1,5 % (68 règlements^[1] ; 39 750 employés). La durée moyenne des négociations était de 8,0 mois.

Depuis janvier 2017, l'Ontario a connu 19 interruptions de travail. Ces interruptions ont touché 2 715 employés, soit une perte estimée de 0,01 % du temps de travail en Ontario.

Revue de négociation de mars

En mars, 19 règlements^[2] visant environ 17 156 employés ont été ratifiés. A atteint 1,5 % (1,5 % dans le secteur public; 2,8 % dans le secteur privé). Six règlements prévoyaient des paiements forfaitaires, des allocations ou des primes de signature – L'AAM.

L'AAM la plus élevée, soit 2,5 %, était prévue par des règlements touchant le secteur des autres services. La convention concernant le Conseil du Trésor du Canada visait le plus grand nombre d'employés (environ 8 996 employés des secteurs de l'économie et des sciences sociales), lesquels ont reçu une AAM de 1,5 %^[3].

En mars, l'Indice des prix à la consommation pour l'Ontario s'est établi à 1,9 % et la moyenne pour l'année était de 2,2 %.

Tableau 1 : Augmentation annuelle moyenne par industrie – mars

Industrie	Règlements	Employés	Augmentation annuelle moyenne (%)	Janvier – mars (%)
Construction	nul	nul	nul	2,1
Enseignement et services connexes	4	3 745	1,7	1,7
Soins de santé et assistance sociale	8	2 795	1,0	1,2
Fabrication	nul	nul	nul	1.6
Autres services	4	1 045	2,5	2,2
Primaire	nul	nul	nul	nul
Administrations publiques	3	9 571	1,5	1,5
Commerce et finances	nul	nul	nul	1,4
Transport, communications et services publics	nul	nul	nul	1.9

- Relations de travail
- Foire aux questions

► Publications

► Formulaires

► Conventions Collectives

► Lois
- Mobilité dans la construction Ontario-Québec
- Organismes, conseils, commissions et tribunaux >
- Renseignements >
- Bulletins électroniques ▾
- S'abonner
- Quoi de neuf
- Travailleur avisé, travailleur en santé!
- Suivez le ministère ▾
-  Twitter

►  Facebook

► 

 YouTube

 LinkedIn

#sécuriTravailON

#équitravailON

Tous les règlements	19	17 156	1,5	1,5
---------------------	----	--------	-----	-----

Aperçu des négociations collectives prévues^[4]

Les conventions majeures dont l'expiration est prévue touchent notamment les municipalités, les commissions de services policiers, les hôpitaux, les foyers de soins de longue durée, les universités, les services de développement, l'Association canadienne des annonceurs, l'Institute of Communications Agencies, la Régie des alcools de l'Ontario et Essar Steel Algoma Inc.

^[1] Unités de négociation comptant au moins 150 employés.

^[2] Unités de négociation comptant au moins 150 employés.

^[3] Y compris un rajustement de salaire le 22 juin 2016.

^[4] Les situations de négociation résultant de décisions récentes de la Commission des relations de travail de l'Ontario ou de conventions ratifiées avant la diffusion de la publication mensuelle actuelle peuvent ne pas être prises en compte si les données relatives aux règlements n'ont pas été communiquées aux Services d'information sur les négociations collectives avant le moment de la publication.

Pour obtenir le rapport complet ou pour vous inscrire à la liste d'envoi, écrivez à cbis@ontario.ca.

ISSN 2371-0616